

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Toucoing: Trois mois... Six mois... Un an...

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR: GÉRANT: M. REBOUX

Le Nord de la France: Trois mois... Six mois... Un an...

ANNONCES: 15 centimes la ligne... Réclames: 25 centimes... On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, placée de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Ce numéro a un supplément

ROUBAIX, 30 MARS 1870

Nous avons donné le texte du projet de révision constitutionnelle présenté au Sénat par le gouvernement. La nouvelle charte a un préambule, qui est l'exposé dont M. Emile Ollivier a donné lecture à la haute assemblée. Cet exposé, dans lequel sont mis en parallèle les avantages et les défauts des divers systèmes politiques, conclut en faveur du gouvernement mixte et constitutionnel, avec cette distinction, par rapport aux institutions de 1814 et de 1830, que l'élément populaire y intervient au même titre que l'élément aristocratique. L'exposé se termine ainsi:

Dans le gouvernement constitutionnel de l'Empire, le principe démocratique, poussé jusqu'au suffrage universel, a non moins de force que les autres principes, et l'équilibre est réel. C'est par là que la constitution impériale se distingue des chartes de 1814 et de 1830, dont elle se rapproche par tant d'autres points; c'est par là qu'elle mérite d'être considérée comme une œuvre originale qui sera imitée.

Messieurs les Sénateurs, nous avons l'espérance que vous approuverez le sénatus-consulte que nous vous proposons. Eut-il pour résultat de diminuer votre pouvoir, vous n'hésitez pas à accomplir un sacrifice réclamé par l'intérêt public. Mais vous êtes les premiers intéressés à la transformation constitutionnelle. Quoique le pouvoir constituant fut un privilège important, les occasions de l'exercer ne se présentent pas assez souvent pour occuper une grande assemblée. Votre association à l'activité législative mettra bien mieux en relief votre expérience et vos lumières. Le pays gagnera ce que vous aurez gagné vous-mêmes. Ses institutions affermissent, il sentira s'accroître la sécurité du présent, la confiance en l'avenir, et des facilités nouvelles seront données à ces réconciliations et à ces rapprochements qui, loin de mettre l'Empire en péril sont pour lui une force et un honneur.

En terminant, notre dernier mot doit être consacré au souverain éclairé qui a pris l'initiative de cette réforme décisive. Plutôt que d'être dit que ce qu'un homme peut faire de plus grand, c'est de donner la liberté à sa patrie, quand il tient le pouvoir absolu. L'Empereur à cette gloire. Nous ignorons qui, dans l'histoire, la partagera avec lui.

La question de l'impôt sur le revenu a été remise à l'ordre du jour de la Chambre par le dépôt d'une proposition de loi émanant de M. Haentjens. D'après ce tableau annexé à cette proposition, cet impôt produirait annuellement 243 millions qui seraient affectés au dégrèvement des quatre contributions, et à la suppression des impôts sur le vin, la bière, les sels, etc. Nous reviendrons sur le projet dont il s'agit.

On mande du Creuzot que le travail

continue dans les ateliers et qu'il reprend progressivement dans les mines. Il y a donc lieu d'espérer que nous touchons au terme du désordre.

Une dépêche de Constantinople dément la nouvelle du retrait de la concession relative aux chemins de fer Ottomans, nouvelle donnée par un journal de Paris.

J. REBOUX

Le projet de sénatus-consulte et l'exposé des motifs

Nous voilà donc sortis des régions de la perfectibilité, pour entrer, dit-on, dans le définitif. Quelle bonne chose que le définitif! Mais où est-il? L'empire libéral pense l'avoir trouvé. Est-ce en marchant en avant? Non; c'est en reculant vers la Charte de 1830. Il y a toujours, en nos temps de vicissitudes, quelque chose de caché dans une durée de dix-huit ans. Ce retour des institutions que l'impérialisme a tant de fois condamnées, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui « fixer la Constitution de l'Empire. » Ne vous souvient-il pas des louanges intarissables données à ce caractère de perfectibilité par lequel la Constitution impériale était supérieure à toutes les autres? Il faudra donc renoncer à cet avantage qui paraissait être capital et qu'on faisait resplendir devant nous comme le merveilleux symbole du progrès. Il est vrai que, d'après l'exposé des motifs, la Constitution n'est pas encore immuable; elle reste sous le coup d'un perfectionnement possible par voie de plébiscite; mais, entre nous, un plébiscite en France a-t-il jamais rien perfectionné?

Nous connaissons déjà presque toutes les dispositions de cette œuvre nouvelle qu'il faudra appeler la Constitution de 1870. Le Sénat, dépourvu du pouvoir constituant et transformé en Chambre législative; la Constitution, réduite au droit de la dynastie et à l'organisation des pouvoirs publics, voilà le fond des changements proposés à l'assemblée qui siège au Luxembourg. C'est le système des deux Chambres, moins l'hérédité de la pairie, cette grande condition d'indépendance qui plaçait si haut la pairie sous la restauration. Le recrutement du Sénat reste à la merci de la pensée impériale; nous avons fait remarquer naguère que, dans les conditions politiques où nous sommes, la Chambre du palais Bourbon, issue du suffrage universel, dominerait toujours par son autorité et son prestige la Chambre nommée par le pouvoir. Il y aura toujours d'un côté, la représentation de la volonté nationale, de l'autre la représentation d'une autre volonté. L'exposé des motifs nous dit que le droit de choisir les membres d'une seconde Chambre est, en France, un des attributs de la couronne; oui sans doute, mais cet attribut suppose le vieux droit royal, qui malheureusement ne subsiste plus au milieu de nous; il

ne se lie pas nécessairement à des établissements dynastiques qui tirent leur unique puissance du scrutin. Les traditions monarchiques du passé ne sont donc pas ici un argument suffisant, et la Chambre législative du Luxembourg, née d'une simple signature, demeurera frappée d'infériorité politique. La faculté d'augmenter le nombre des sénateurs doit remplacer, à l'égard de la Chambre inamovible, le droit de dissolution; gouvernements monarchiques avaient coutume de modifier ainsi les éléments de la majorité dans la haute assemblée; mais M. le garde des sceaux obéit à je ne sais quelle illusion politique, en regardant un accroissement annuel de sénateurs comme « une manière directe » de faire sentir au Sénat « l'influence de la nation ». Le souffle national ne passe pas toujours par la signature impériale. La nation ne trouve pas toujours son « influence » là où le pouvoir trouve la sienne.

Il paraît que, jusqu'au dernier jour, l'article 33 s'est défendu avec une opiniâtreté qui s'explique sans peine; c'était comme un dernier bastion où se retranchait le gouvernement personnel. Le bastion s'est écroulé; l'article 33, si favorable à des velléités dictatoriales, a succombé sur ce champ de bataille où gisent tant de choses qui se croyaient victorieuses du temps et maltraitées de l'avenir.

Un débris reste encore où les regrets peuvent se cramponner: le droit d'appel au peuple. C'est un vestige césarien en contradiction avec l'ensemble des dispositions constitutionnelles. Qu'est-ce qu'un appel au peuple par dessus la tête des deux Chambres et des ministres responsables? C'est l'exercice d'un pouvoir à part qui ne prend conseil que de lui-même, et qui se met en travers au milieu d'une résistance nationale. Le jeu, pour être conforme à un article de la Constitution, ne serait ni moins dangereux ni moins inhabile; car le scrutin réserve parfois d'étranges réponses à ces sortes d'appels, et les chiffres décroissants attestent les déclin.

En voyant les Constitutions tomber les unes sur les autres, nous avons plus d'une fois songé à l'opinion de M. de Maistre sur ces pactes qui se croient solides parce qu'ils sont écrits sur du papier; nous avons aujourd'hui la bonne fortune de retrouver, par une heureuse contradiction, la pensée du grand écrivain catholique dans l'exposé des motifs d'un nouvel essai de Constitution.

« La véritable Constitution, disait M. de Maistre, est cet esprit public, admirable, unique, infaillible, au-dessus de tout élogé, qui mène tout, qui conserve tout, qui sauve tout! Ce qui est écrit n'est rien ». M. le garde des sceaux a-t-il pris garde aux conclusions que chacun peut tirer des paroles citées avec un aussi solennel assentiment? Notre conclusion, à nous, c'est qu'il y a eu, pendant mille ans, en France une « véritable Constitution » par laquelle a subsisté la plus illustre monarchie de la terre, et que tout est devenu fragile dans notre pays depuis qu'on écrit les Constitutions sur le papier. Puisque M. de Maistre a dit « excellentement » que

« ce qui est écrit n'est rien », pourquoi tant écrire? Hélas! aujourd'hui on fait comme l'on peut, et, faute de granit, on remue du sable.

(Union)

Poujoulat.

On lit dans le Moniteur de la Flotte:

Nous avons déjà parlé, dans un de nos précédents numéros, d'une grande Compagnie commerciale maritime qui doit bientôt entrer en exploitation.

Nous avons quelques renseignements nouveaux sur cette Société, et nous sommes très heureux d'être les premiers à tenir le commerce français au courant d'une entreprise qui l'intéresse à un si haut degré.

Cette Compagnie a pour but de faire revivre dans ses meilleurs errements l'ancienne Compagnie des Indes, en utilisant les progrès de la science et de l'industrie; la vapeur et la voie de Suez, cette belle conception du génie et du patriotisme français.

Elle doit employer des navires mixtes, à voiles et à vapeur; les machines d'un système nouveau doivent donner une économie d'achat et une économie de combustible.

Cette société sera pour ainsi dire une compagnie d'omnibus par rapport aux navires à grande vitesse et complètera en France la Compagnie des Messageries impériales, qui, malgré les détracteurs qu'elle a trouvés au début, ne craint aucune concurrence étrangère, ni pour le service postal, ni pour le transport à grande vitesse.

La France va se trouver forcément un point de transit pour le commerce général de presque toute l'Europe, et notre premier tributaire sera le marché anglais.

La formation de cette compagnie permettra au commerce national d'être un des premiers à profiter du canal de Suez. Elle deviendra en même temps une source de revenus pour la compagnie de l'isthme, création toute française.

Cette société fera le commerce et le transport à prix réduits, principalement avec l'extrême Orient. Elle sera, par le fait, une grande association du commerce français entrant en concurrence avec le commerce étranger; et elle fera surtout concurrence à ces navires à petite vitesse construits depuis longtemps déjà par les Anglais, qui n'ont pas empêché les paquebots d'avoir des frets et des passagers.

Dans les cinq milliards dont se compose le commerce extérieur de la France par mer, exportation et importation, le commerce étranger est représenté par trois milliards et le commerce français par deux milliards seulement.

Sur 45,000 navires à vapeur qui entrent par an dans nos ports, 4,000 à peine portent le pavillon français.

Il y a donc là une belle et grande place à prendre pour une Compagnie sérieuse.

Et qu'on ne dise pas que nous ne sommes pas capables de faire le commerce extérieur et que nous ne sommes pas en état de supporter la concurrence; car alors qui ferait ces milliards d'affaires?

Peut-on penser que nos armateurs et nos commissionnaires perdent de l'argent sur leurs opérations. Mais nous aurions point dans ce cas des ports aussi riches et aussi beaux que ceux que nous avons sur nos côtes.

Non, ce qui nous manque, surtout en France, c'est l'initiative commerciale. Pas plus que les français, les capitaux français n'aiment à s'expatrier.

La puissance de l'association remplacera

cette initiative individuelle et cette persévérance que nous n'avons pas et que les Anglais ont poussée à un si haut degré; et l'on ne verra plus comme autrefois nos relations commerciales avec un pays interrompues tout à coup, parce que, un commerçant pris de nostalgie aura liquidé sa maison après y avoir réalisé une petite fortune.

La constitution de cette Compagnie répond à des besoins de premier ordre. Elle nous donnera ce qui nous manque:

1° Des rapports directs entre les lieux producteurs des matières premières et les consommateurs de nos produits manufacturés;

2° Des représentants sérieux sur les places étrangères, représentants auxquels le commerce pourra s'adresser en toute sécurité pour avoir des renseignements.

Elle permettra enfin aux commerçants armateurs et industriels français de faire venir les matières premières jusque chez eux, jusque dans leurs usines sans intermédiaires, sans avoir besoin ni de navires, ni d'agents, ni de représentants.

Elle sera, somme toute, une Compagnie internationale, car il n'y aura ni différence de prix, ni différence de tarifs, et tous les commerçants étrangers pourront profiter des avantages qu'elle offrira aux nôtres, en mettant à leur disposition ses navires, ses agents, son crédit et ses capitaux.

Cette Société augmentera donc les relations commerciales de la France et aura la encore, tout en servant les intérêts internationaux, une nouvelle source de prospérité et de revenus.

Aujourd'hui, nous recevons d'Angleterre les laines et les soies que nous travaillons, et c'est par l'Angleterre et sous son pavillon que nous exportons dans le monde entier les chefs-d'œuvre de nos fabriques.

Cette situation fâcheuse, nous devons la faire cesser.

Nous sommes certains que ni l'appui du gouvernement, ni celui des Chambres de commerce de nos grandes cités industrielles ne manquera à cette Compagnie, et nous serons très heureux de voir mener à bonne fin une entreprise aussi patriotique, à tous les points de vue.

Cette société se forme sous les auspices d'hommes sérieux d'une grande notoriété et des premiers commerçants et industriels français. Son fondateur, M. Domalain, ex-lieutenant de vaisseau de la marine impériale, bien connu dans le corps de la marine par ses études spéciales et ses travaux scientifiques.

La Revue scientifique des deux mondes, de M. Barral, et plusieurs autres feuilles savantes se sont déjà occupées souvent, depuis dix ans, de ses travaux sur l'astronomie, la mécanique et les constructions navales.

Bientôt le monde commercial va avoir à lui prêter son concours; ainsi lui souhaitons-nous bonne chance, et croyons-nous à son succès.

Il se produit en ce moment dans la typographie parisienne une évolution qui mérite d'être notée dans les annales de l'industrie moderne, et prouve d'ailleurs quels inconvénients peut entraîner la loi nouvelle sur les coalitions. — Les compositeurs typographes, au nombre d'environ 4,000, se répartissent entre 85 imprimeries environ; or, la majeure partie d'entre eux, par l'organe d'un comité qu'ils ont créé, émettent la prétention d'imposer aux maîtres imprimeurs non-seulement un nouveau prix de leurs travaux, fixé par eux-mêmes, mais encore

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 31 MARS 1870.

— 24 —

L'étang de Précigny

Par ELIE BERTHET,

Rigobert, car on l'a reconnu sans doute, resta longtemps pensif après son départ.

On a beau dire, murmurait-il, ces vrais nobles ne parlent pas et n'agissent pas comme tout le monde... Pauvre jeune homme! s'il savait... Quel dommage que ça n'enlève rien aux affaires!

XXI

Le rétablissement de Rigobert fut rapide: deux jours après l'accident, il se promenait déjà dans la chambre, avec l'appui de Catherine, et il pouvait, à la rigueur, monter à cheval pour se remet-

tre en route. Le secret de son séjour à la ferme avait été soigneusement gardé; le lecteur soupçonne quels motifs devaient avoir l'homme de loi de cacher ainsi ses rapports avec le comte de Précigny; mais les gens de la ferme, n'étant pas dans la confiance, s'évertuaient fort à deviner qui pouvait être ce personnage, survenu d'une manière si inopinée. Quant à Alfred, il s'était à peine informé du nom de son hôte, nom du reste qui lui était tout à fait inconnu: absorbé dans de graves pensées, il ne songeait au blessé que pour veiller à son bien-être et à sa tranquillité.

Pendant ces deux jours, la fatale épidémie n'avait pas diminué, soit au village de Précigny, soit à la fabrique de M. Laurent: de nouvelles victimes avaient succombé. A la manufacture, une terreur panique s'était emparée des ouvriers; ceux qui étaient sains ou qui n'avaient encore reçu que de légères atteintes du mal, s'étaient empressés de partir avec leurs familles, pour aller chercher ailleurs du travail et de la santé. Grâce à ces désertions, les travaux avaient cessé, les ateliers étaient abandonnés; chacun s'empressait de fuir ce lieu insalubre où la mort faisait tant de ravages. Smithson et deux ou trois de ses Anglais, hommes de fer insensibles à tout, bravaient seuls le terrible fléau. Le reste de cette nombreuse population industrielle, qui autrefois donnait tant de vie et d'animation au pays, avait pris la fuite, ou encombrait l'infirmerie trop étroite de la

fabrique. Merville avait été chargé spécialement, par le manufacturier, de soigner les ouvriers malades, et il ne pouvait les quitter d'un instant. Aussi avait-on été obligé de mander, pour les gens du village; d'autres médecins du voisinage; des hommes dévoués et courageux, comme la science en produit souvent, en dépit du docteur Merville, n'avaient pas manqué à cet appel, et les pauvres paysans n'avaient rien perdu au change.

Cependant le comte Alfred était dans une vive anxiété au sujet de Thérèse. Depuis la terrible soirée passée chez Nicolas, il n'avait reçu d'elle aucune nouvelle directe. Mademoiselle Laurent était restée enfermée à la fabrique, et nul ne pouvait assurer l'avoir vue pendant ces deux jours. Le manufacturier lui-même était devenu invisible, même pour ses amis les plus dévoués. Cette réclusion singulière avait donné beaucoup à penser; les uns supposaient que M. Laurent avait des remords et se reprochait les maux dont il avait le spectacle sous les yeux; d'autres attribuaient à la frayeur que lui inspirait l'indignation publique, cette séquestration absolue. Peut-être Thérèse profitait-elle d'un moment de doute et de faiblesse pour essayer de lui arracher un consentement, sinon à la destruction de l'usine, du moins au dessèchement de cet étang fatal qui empestait l'air autour de Précigny. Telle était parfois l'opinion d'Alfred; mais alors

comment expliquer le silence de mademoiselle Laurent?

Elle connaissait les projets de violence prêts à s'exécuter; ce silence ne pouvait-il pas s'interpréter comme une autorisation tacite de laisser les événements avoir leur cours; Alfred le sentait, et cependant il n'osait prendre sur lui d'agir, au risque d'exciter la colère de celle qu'il aimait plus que sa vie.

A défaut du manufacturier, le contre-maître Smithson dirigeait seul les affaires de la fabrique, seul il avait des rapports avec les gens du dehors; jamais son pouvoir n'avait été aussi grand. Du reste, il n'ignorait pas ce qui se tramait, et il se répondait tout haut en menaces; il annonçait en jurant qu'il était prêt à recevoir les agresseurs, et qu'il saurait défendre, jusqu'à la dernière extrémité, les propriétés de son patron.

Il devenait de moment en moment plus difficile de contenir l'exaspération des habitants de la commune; aigris par tant de souffrances, ils éprouvaient un impérieux besoin de tenter quelque chose pour s'aider eux-mêmes. Les députations se succédaient sans relâche à la ferme de La Pommeraye; et, comme le vieux Nicolas, tombé presque en enfance, depuis la mort du dernier de ses petits-fils, n'était plus la pour modérer ces malheureux en leur parlant leur langage, il était impossible de leur faire comprendre la nécessité de la prudence. Ils représentaient que le moment était favorable pour une démonstration éclatante; que M. Laurent

semblait frappé d'inertie et ne serait pas disposé sans doute à parer le coup qui le menaçait; que les ouvriers de la fabrique s'étaient presque tous retirés, et que Smithson, malgré ses vanteries, n'avait aucun moyen d'opposer une sérieuse résistance aux projets des révoltés. Le comte de Précigny écoutait leurs doléances d'un air sombre et abattu; mais sans dire la cause réelle de ses retards, il ajoutait toujours une explosion inévitable, attendant un événement qu'il eût été fort embarrassé lui-même de préciser. Aussi, était-il devenu suspect à ces gens passionnés; ils commençaient à l'accuser de tiédeur et d'indifférence.

Enfin, Alfred ne put résister davantage à ces instances; un matin, que beaucoup de notables de Précigny et des communes voisines étaient réunis à la ferme, il désigna pour agir la soirée du dimanche suivant. Cette décision fut accueillie par de grands cris de joie; il semblait à ces infortunés paysans, que cet acte de protestation violente dût porter instantanément remède à leurs maux. Ils remercièrent leur jeune chef avec chaleur, puis ils se retirèrent pour aller se préparer à l'œuvre commune et prévenir leurs amis.

A peine étaient-ils partis, que le comte se repentit d'avoir cédé à leurs prières; en songeant au chagrin qu'un acte d'agression causerait à Thérèse, il voulait les rappeler, leur donner contre-ordre... Il était trop tard, la nouvelle se répandait déjà dans tout le pays; il ne dépendait